

82 séance du 27 novembre 1947, à 9 heures.

Président: M. Etter-

Absent: -

Secrétaires: MM. Leimgruber et Oser.

Procès-verbal: 75, 77.

Clôture: 11 heures 45.

### Réforme des finances fédérales.

M. Nobs: J'ai laissé toute liberté à mes services dans la recherche d'une solution sans impôt fédéral. Les constatations des experts ont été confirmées en gros. Il est bien entendu que l'IDN doit être corrigé, d'où perte de 70 à 80 mios pour le fisc. D'accord de donner un caractère temporaire à l'impôt en l'affectant à l'intérêt et à l'amortissement de la dette fédérale. La solution du parti conservateur-catholique serait défavorable à une série de cantons. Pas juste que les étrangers bénéficient de l'exonération fiscale dans les cantons. Neuf cantons qui devaient augmenter leurs impôts ont préféré percevoir un supplément cantonal à l'impôt fédéral, estimant que c'était plus juste. Wetter m'a confirmé qu'il fallait un impôt fédéral, mais corrigé. Mes prédécesseurs ont été obligés de recourir à des impôts fédéraux.

M. Celio: Je reconnais que la limitation quant au but est un correctif appréciable. A côté de la question fiscale, il y a des considérations plus générales. Je ne puis donc pas me rallier à l'idée d'introduire un impôt fédéral dans la Cst. Il faut habituer le peuple suisse à vivre sur un pied plus modeste, par la suppression des subventions fédérales. Adapter celles-ci aux besoins. Solution que j'envisage: Les contingents cantonaux, éventuellement modification de l'IA en faveur de la Confédération. Eventuellement aussi maintenir l'IDN mais sans base constitutionnelle. Vaut-il la peine de maintenir une solution qui a bien des chances d'être rejetée par le peuple.

M. Stampfli: Je ne serais plus au CF lors des discussions définitives. Mon avis compte donc peu. Aucune des variantes ne m'a plu. Notamment pas celle de la modification de l'IA. L'IDN est surtout critiquée à cause des suppléments. Toute réforme sans impôt fédéral échouera en votation populaire et serait d'ailleurs insuffisante à la longue. Pas possible de se limiter à l'imposition des personnes morales, les cantons ayant besoin de ces contribuables.

M. de Steiger: Le problème politique aurait dû se poser déjà lors de l'institution de l'impôt sur les coupons. Vu le poids de nos charges, l'impôt fédéral est la seule issue. N'est pas une solution de commodité. M. Nobs devrait examiner si l'on ne pourrait pas trouver une formule limitant l'impôt à la dette fédérale, en laissant au législateur le soin de régler les modalités.

M. Kobelt: En principe je suis opposé à un impôt fédéral inscrit dans la constitution. Mais le poids des dettes impose une exception. Chercher la solution transactionnelle qui a le plus de chances d'être acceptée. Changer le titre de l'impôt en précisant qu'il doit servir à l'extension de la dette de guerre. Limitation dans le temps et quant au but. Si possible ne pas le prévoir dans la constitution.





M. Petitpierre: Exposé Nobs très objectif, sans idée préconçue. Impressionné par ce document. Aucune des solutions recommandées par les partis, etc. n'est entièrement satisfaisante. La forme proposée est la plus acceptable qui soit. Suis néanmoins contre l'impôt fédéral, parce que je crois que nous pouvons réformer nos finances sans instituer cet impôt (économies, subventions). La combinaison 3 me paraît la meilleure si l'impôt doit être institué. Augmentation ICHA est possible. La Grande-Bretagne et l'URSS vont beaucoup plus loin. Dispositions constitutionnelles trop précises. Formule plus vague serait plus facilement admise par le peuple.

M. Etter: La majorité CF est pour l'impôt fédéral. L'idée de M. Kobelt concorde avec le projet des finances. Pas possible d'instituer un impôt fédéral en recourant au droit de nécessité. Je suis contre l'impôt fédéral, malgré sa limitation dans le temps. Pas convaincu qu'il soit indispensable et que la modification de l'IA ne puisse entrer en considération.

#### Forme de l'impôt fédéral.

M. Kobelt: Le taux est encore trop haut. Trouver la compensation par des relèvements d'autres impôts. Sera ainsi plus acceptable.

M. Stampfli: Même avis.

M. Etter: Ne pas exagérer dans la question de l'exonération des petits revenus, lorsqu'il s'agit de célibataires. Ne pas diminuer le nombre des contribuables.

M. Stampfli: L'institution des suppléments cantonaux à l'IDN n'implique pas reconnaissance de l'excellence du système fédéral. Elle est dû simplement à des raisons de commodité. Même avis que M. Etter.

M. Nobs: D'accord de maintenir le statu quo pour le minimum vital des célibataires, du moins étudier la question. L'augmentation d'autres impôts (boissons) rencontrerait une formidable opposition. Examinerai si l'on peut demander moins d'impôt fédéral.

#### Recettes.

M. Stampfli: Pour les taxes PTT, etc., se souvenir de leur incidence sur les prix en général et de la contradiction qu'on nous reproche. Pas opportun d'augmenter les taxes.

M. Nobs: Répondre aux milieux économiques que les taxes PTT et CFF n'ont pas suivi la courbe du coût de la vie. C'est grâce à la haute conjoncture qu'on a pu renoncer jusqu'à présent à leur relèvement.

M. Celio: Déjà signalé contradictions entre nos directives et décision d'augmenter le produit des taxes dans le budget. Augmentation des taxes autorisée au printemps 1947 est antérieure au relèvement des salaires. Pas juste de refuser aux CFF un relèvement de leur tarif. Le CF a déjà admis cette augmentation en approuvant le message sur le budget CFF. Vous recevrez prochainement les propositions pour taxes PTT.

#### Participation des cantons aux recettes.

M. Etter: Le message devra être rédigé un peu autrement, d'une façon un peu moins raide. Ne pas parler de la souveraineté fiscale des cantons quand on y porte atteinte. Pas de souveraineté fiscale intégrale de la Confédération pour les impôts indirects.